

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/01/2022

Réuni le : 03/02/2022

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 01/02/2022

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

de valider la ventilation de la Dotation Horaire Globalisée octroyée à l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 9

Contre : 3

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 07/02/2022 13:30:06

VERSION 2022-2023 avec demande 6 HP

CIVILITE	Nom	Prénom	apport	DISCIPLI	Besoins	Apport	HS	utilisation autonomie	Commentaires	HS
	ROGGE-SOLTI	EDIT	14,00	ALL	17	15,00	2,00			
Mme	BERNIER	Stephanie	18,00	ANGLAIS	79,50	76,00	3,50	3h euro 0,5 en 6ème= 2,5	csd 10,4 1h cnl à inclure dans le csd	
Mme	CROUE	Maryse	18,00	ANGLAIS						
Mme	FARDIN	Pascale	18,00	ANGLAIS						
Mme	GUILLOU	Melissa	4,00	ANGLAIS						
Mme	WILSON	Laurence	18,00	ANGLAIS						
Mme	BMP		2,00	Arts pla	22,00	20,00	2,00			
M.	X		18,00	Arts pla						
M.	ZUURBIER	Gerda	20	EPS	92,00	83	9,00	2h savoir nager 2h projet 5ème	1h cnl csd 14h	
M.	BOUYER	Mickael	17	EPS						
M.	PLANE	Francois	20,00	EPS						
Mme	KLIMACEK	Céline	6	EPS						
M.	LAPIERRE	Danny	20	EPS						
Mme	OURMAUD-GONZALEZ	Aline	18,00	ESP	37,00	36,00	1,00	2h euro		
Mme	LEVESQUE	Sophie	18,00	ESP						
Mme	GUITTON	SYLVIE	18,00	LETTRES	110	108,00	2,00	2h Ap fr (SG) + latin 7h		
Mme	BRUNIE	FREDERIQUE	18,00	LETTRES						
Mme	GUILLET	ALEXANDRA	18,00	LETTRES						
Mme	JOUBERT	ANNE-LAURE	18,00	LETTRES						
Mme	SIMONNET	LAURE-ELSA	18,00	LETTRES						
M.	STRAUSS	GILLES	18,00	LETTRES						
M.	bmp			LETTRES						
M.	BRAUD	FRANCOIS	18,00	HG	74,00	69,00	5,00	2h classe défense 0,5h en 4ème 1h projet HG		
Mme	CHABENET	BEATRICE	18,00	HG						
Mme	MILON	CATHERINE	15,00	HG						
M.	PELLETIER	JONATHAN	18,00	HG						
	BMP									
Mme	BRIOT	VIRGINIE	18,00	MATHS	91,00	90,00	1,00	0,5 h en 4ème 2h réussite 0,5h en 6ème		
M.	LUCAS	MAXIME	18,00	MATHS						
Mme	MARTINEAU	SYLVANIE	18,00	MATHS						
Mme	MENARD	MARIE-NOELL	18,00	MATHS						
Mme	TAFANI	CARINE	18,00	MATHS						
M.	POIROUX	JEROME	15,00	Sc Phy.	36,00	33,00	3,00	4 classes 3ème=6 groupes	cni: 1HS csd:3h	
Mme	GUISSEAU	ISABELLE	18,00	Sc Phy.				2h statutaires		
Mme	FORET	CINDY	18,00	SVT	38,00	36,00	2,00	4 classes 3ème=6 groupes		
Mme	RENAUD	VALERIE	18,00	SVT				2h statutaires		
Mme	BRELET	GWENAEL	18,00	ED. MUS	24,00	22,00	2,00			
Mme	BMP		4,00	ED. MUS						
M.	COUDRIER	ERIC	18	TECHNO	36	36	0	4 classes 3ème=6 groupes		
M.	?	,	18	TECHNO						
										0
	x			ULIS	21	21				
					677,50	645,00	32,50			
	X			ULIS						
	RAPPEL DGH			consommé	reste					
	HP	645,00		645,00	0,00					
	HS	35,00		32,50	2,50					666
	IMP	?		0,00						
		680,00			2,50					43

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/01/2022

Réuni le : 03/02/2022

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Expoquizz : Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention de mise à disposition de la ressource "expoquizz - égalité filles-garçons, parlons-en !".

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 07/02/2022 13:30:09



Annexe 1

RELEVÉ DE L'ÉTAT DE LA RESSOURCE « Expoquizz – égalité filles-garçons, parlons-en ! »

Attention : document à utiliser seulement si transfert direct entre deux emprunteur sans passage par l'atelier CANOPÉ

Relevé établi d'un commun accord

entre [identification du dernier emprunteur], représenté(e) par [prénom, nom, fonction de l'autorité signataire] dénommé « le dernier emprunteur »

Et

Entre [identification de l'emprunteur à venir], représenté(e) par « l' emprunteur à venir »

L'« Expoquizz-égalité filles-garçons, parlons –en ! » examinée le [date à compléter] conjointement par « le dernier emprunteur » et « l'emprunteur à venir » :

- est en très bon état (cocher le cas échéant)
- est endommagée (cocher le cas échéant et préciser ci-dessous la nature du dommage) :

.....

Fait à le [lieu de signature], le [date de signature]

« Le dernier emprunteur »
[nom établissements et fonction
du signataire]

« L'emprunteur à venir »
[nom de l'établissement et fonction du
signataire]

[Prénom et Nom]

[Prénom et Nom]



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Convention de mise à disposition
de la ressource pédagogique
« Expoquizz – égalité filles-garçons, parlons-en ! »**

Entre [identification de l'emprunteur], représenté(e) par [prénom, nom, fonction de l'autorité signataire] dénommé « l'emprunteur » dans la convention.

d'une part,

et

la Mission académique "Egalité filles-garçons, femmes-hommes dans le système éducatif" représentée par Olivier Maréchau, inspecteur et copilote de la mission académique en charge de la gestion du prêt de cette ressource.

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Nature de la ressource

La Mission académique met à la disposition de [identification de la structure] pour une utilisation par les enseignants et leurs élèves une série de 6 kakemonos à suspendre – un sac de transport - des documents pédagogiques (guide pratique d'utilisation – questionnaire – réponses aux questions sous forme papier et numérique. Le tout est dénommé « la ressource » dans la convention.

Article 2 - Obligations de l'emprunteur

La ressource devra être stockée et utilisée avec le plus grand soin par l'emprunteur. Tout élément détérioré ou perdu en cours de prêt devra être remis en état ou remplacé aux frais de l'emprunteur. Il pourra être demandé à l'emprunteur de participer à des actions de valorisation liées à l'utilisation de la ressource. Afin de pouvoir ajuster au mieux les ressources proposées aux besoins des écoles et établissements, il est demandé à l'emprunteur de compléter un bref questionnaire d'évaluation de la ressource à l'issue du prêt.

Article 3 - Période de prêt

Cette mise à disposition porte du [dates de début et de fin du prêt].

Article 4 - Modalités d'emprunt et de retour de la ressource

En règle générale, la ressource est à prendre et à ramener à l'atelier CANOPE du département où se trouve l'emprunteur.

Si deux emprunteurs successifs souhaitent se transmettre directement la ressource, ils doivent en avertir en amont leur atelier CANOPE et procéder à une vérification conjointe de l'état de la ressource à la prise de celle-ci. Les constats sont relevés sur l'annexe 1 de cette convention qui doit être signée par les deux parties. Ce document est transmis ensuite à Canope.

Fait à [lieu de signature], le [date de signature]

Pour la mission académique,
Olivier Maréchau

[fonction du signataire]

[Prénom Nom]

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don / réception

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2022
Réuni le : 03/02/2022
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte pour le
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

don, sous la forme d'un bon d'achat à Intersport d'une valeur de 150 € au profit du sportif paralympique "Geoffrey Jasiak" pour son intervention lors de la semaine olympique organisée par le collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2022
Réuni le : 03/02/2022
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à sorties 2022 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Le CA valide le tableau des sorties scolaires 2022 mis à jour.

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/01/2022

Réuni le : 03/02/2022

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pro-Display : Le CA donne son accord pour l'abonnement supporté par le collège à la licence pro-display, pour une durée de 1 an, dans un 1er temps, en vu du fonctionnement du panneau d'affichage numérique dynamique qui va être fourni et installé par le Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre du Pla Annuel d'Équipement de l'an passé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	15
Contre :	2
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 07/02/2022 13:30:16



FRANCE ADVERT

AFFICHAGE DYNAMIQUE ■

Parc d'activités de la Bloire
3, rue Victor Baltard
85300 Challans
www.pro-display.fr
tel 02 85 52 02 01

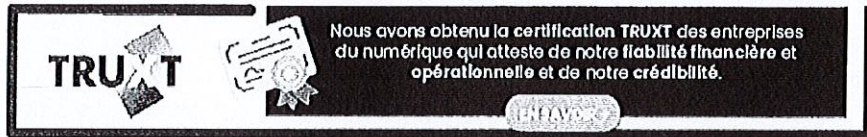
Devis en Euro

Collège Antoine de Saint-Exupéry
13 avenue de l'Europe
BP32
Belleville sur Vie
France



Devis n° DV2202031
du 2022-02-03 09:08:13

Devis valable 15 jours



Référence	Désignation	Qté	P.U. Euro HT	Total Euro HT
COUPABO12	Coupon d'abonnement pour 1 an Logiciel Pro Display 1 an. Nécessite l'acquisition préalable d'un Player ou d'une licence Player. Peut-être utilisé pour renouveler une souscription existante. Fonctionnalités optionnelles non incluses.	1.000	288.00	288.00
Total Euro HT				288.00
TVA 20.00%				57.60
Total Euro TTC				345.60

Votre interlocuteur ProDisplay
Frédérique MICHILSEN
frederique@pro-display.fr
Tel : 0285520201

Contact de Collège Antoine de Saint-Exupéry

Bon pour accord, date, cachet et signature



Signer numériquement



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Du site PRO DISPLAY

Article 1 : Préambule

Cette politique de confidentialité s'applique au site : PRO DISPLAY.

La présente politique de confidentialité a pour but d'exposer aux utilisateurs du site :

- La manière dont sont collectées et traitées leurs données à caractère personnel. Doivent être considérées comme données personnelles toutes

- Intégrité et confidentialité des données collectées et traitées : le responsable du traitement des données s'engage à garantir l'intégrité et la confidentialité des données collectées.

Afin d'être licites, et ce conformément aux exigences de l'article 6 du règlement européen 2016/679, la collecte et le traitement des données à caractère personnel ne pourront intervenir que s'ils respectent au moins l'une des conditions ci-après énumérées :

- L'utilisateur a expressément consenti au traitement ;
- Le traitement est nécessaire à la bonne exécution d'un contrat ;
- Le traitement répond à une obligation légale ;
- Le traitement s'explique par une nécessité liée à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique ;
- Le traitement peut s'expliquer par une nécessité liée à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou qui relève de l'exercice de l'autorité publique ;
- Le traitement et la collecte des données à caractère personnel sont nécessaires aux fins des intérêts légitimes et privés poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers.

Article 3 : Données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de la navigation sur le site

A. DONNÉES COLLECTÉES ET TRAITÉES ET MODE DE COLLECTE

Les données à caractère personnel collectées sur le site PRO DISPLAY sont les suivantes :

- Le nom et le prénom,
- L'adresse e-mail,
- L'adresse postale,
- Le numéro de téléphone,
- L'adresse IP / la localisation.

Ces données sont collectées lorsque l'utilisateur effectue l'une des opérations suivantes sur le site :

A. LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est : M. Régis Prévault. Il peut être contacté de la manière suivante :

par e-mail : regis[[@](mailto:regis@pro-display.fr)]pro-display.fr

Le responsable du traitement des données est chargé de déterminer les finalités et les moyens mis au service du traitement des données à caractère personnel.

B. OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le responsable du traitement s'engage à protéger les données à caractère personnel collectées, à ne pas les transmettre à des tiers sans que l'utilisateur n'en ait été informé et à respecter les finalités pour lesquelles ces données ont été collectées.

De plus, le responsable du traitement des données s'engage à notifier l'utilisateur en cas de rectification ou de suppression des données, à moins que cela n'entraîne pour lui des formalités, coûts et démarches disproportionnés.

Dans le cas où l'intégrité, la confidentialité ou la sécurité des données à caractère personnel de l'utilisateur est compromise, le responsable du traitement s'engage à informer l'utilisateur par tout moyen.

C. LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Par ailleurs, l'utilisateur est informé que la personne suivante a été nommée Délégué à la Protection des Données : M. Régis Prévault.

Le rôle du Délégué à la Protection des Données est de s'assurer la bonne mise en oeuvre des dispositions nationales et supranationales relatives à la collecte et au traitement des données à caractère personnel. Il est parfois appelé DPO (pour Data Protection Officer).

Le délégué à la protection des données peut être joint de la manière suivante :

par e-mail : régis[[@](mailto:regis@pro-display.fr)]pro-display.fr

Article 5 : Droits de l'utilisateur

Conformément à la réglementation concernant le traitement des données à caractère personnel, l'utilisateur possède les droits ci-après énumérés.

Conformément aux dispositions du règlement 2016/679, l'utilisateur a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un procédé automatisé si la décision produit des effets juridiques le concernant, ou l'affecte de manière significative de façon similaire.

e. Droit de déterminer le sort des données après la mort

Il est rappelé à l'utilisateur qu'il peut organiser quel doit être le devenir de ses données collectées et traitées s'il décède, conformément à la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016.

f. Droit de saisir l'autorité de contrôle compétente

Dans le cas où le responsable du traitement des données décide de ne pas répondre à la demande de l'utilisateur, et que l'utilisateur souhaite contester cette décision, ou, s'il pense qu'il est porté atteinte à l'un des droits énumérés ci-dessus, il est en droit de saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, <https://www.cnil.fr>) ou tout juge compétent.

B. DONNÉES PERSONNELLES DES PERSONNES MINEURES

Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement européen 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés, seuls les mineurs âgés de 15 ans ou plus peuvent consentir au traitement de leurs données personnelles.

Si l'utilisateur est un mineur de moins de 15 ans, l'accord d'un représentant légal sera requis afin que des données à caractère personnel puissent être collectées et traitées.

L'éditeur du site se réserve le droit de vérifier par tout moyen que l'utilisateur est âgé de plus de 15 ans, ou qu'il aura obtenu l'accord d'un représentant légal avant de naviguer sur le site.

Article 6 : Utilisation des fichiers « cookies »

Le site a éventuellement recours aux techniques de « cookies ».

Un « cookie » est un fichier de petite taille (moins de 4 ko), stocké par le site sur le disque dur de l'utilisateur, contenant des informations relatives aux habitudes de navigation de l'utilisateur.

Ces fichiers lui permettent de traiter des statistiques et des informations sur le trafic, de faciliter la navigation et d'améliorer le service pour le confort de

De plus, le site intègre des boutons de réseaux sociaux, permettant à l'utilisateur de partager son activité sur le site. Des fichiers « cookies » de ces réseaux sociaux sont par conséquent susceptibles d'être stockés sur l'ordinateur de l'utilisateur lorsqu'il utilise ces fonctionnalités.

L'attention de l'utilisateur est portée sur le fait que ces sites disposent de politiques de confidentialité propres et de conditions générales d'utilisation possiblement différentes du site. L'éditeur du site invite les utilisateurs à consulter les politiques de confidentialité et les conditions générales d'utilisation de ces sites.

Article 7 : Conditions de modification de la politique de confidentialité

La présente politique de confidentialité peut être consultée à tout moment à l'adresse ci-après indiquée :

<https://pro-display.fr/politique-condifidentialite/>

L'éditeur du site se réserve le droit de la modifier afin de garantir sa conformité avec le droit en vigueur.

Par conséquent, l'utilisateur est invité à venir consulter régulièrement cette politique de confidentialité afin de se tenir informé des derniers changements qui lui seront apportés.

Il est porté à la connaissance de l'utilisateur que la dernière mise à jour de la présente politique de confidentialité est intervenue le : 15/05/2019.

Article 8 : Acception par l'utilisateur de la politique de confidentialité

En naviguant sur le site, l'utilisateur atteste avoir lu et compris la présente politique de confidentialité et en accepte les conditions, en ce qui concerne plus particulièrement la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, ainsi que l'utilisation de fichiers « cookies ».

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : plaque commémorative

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2022
Réuni le : 03/02/2022
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :
l'installation d'une plaque commémorative "Samuel Paty".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0